



P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Madame
Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne



Notre réf. GD/nnr

Votre réf.

Date

24 FEV. 2021

Consultation relative à la modification de la loi sur le génie génétique – LGG (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés [OGM])

Madame la Conseillère fédérale,

Le Gouvernement valaisan vous remercie de le consulter et vous transmet sa prise de position.

Nous saluons ce projet de prolongation du moratoire sur les OGM qui tient compte de nos précédentes déterminations en la matière des 18 février 2009 et 15 mai 2013.

La réalité scientifique n'a, à ce jour, nullement écarté le danger de l'utilisation des OGM. Au contraire, ces derniers sont parfois le fruit de certaines manipulations et techniques qui s'avèrent discutables.

L'un des principaux objectifs de la proposition de modification de la loi est de protéger les consommateurs. La sécurité juridique de la définition des OGM n'est pas totalement assurée en ce qui concerne les nouvelles procédures de génie génétique (édition du génome) et les effets associés sur l'application de la loi. En effet, l'arrêt historique de la Cour de justice européenne du 25 juillet 2018 utilisé pour justifier l'équivalence des nouvelles méthodes de génie génétique avec la définition existante des OGM, n'est pas incontesté, même dans l'Union Européenne, tant d'un point de vue juridique que scientifique.

Par ailleurs, le moratoire n'a quasiment aucun effet direct ou concret sur notre système agro-alimentaire. Les acteurs suisses reconnus et représentatifs des branches professionnelles n'entendent ainsi pas mettre sur le marché des OGM issus de l'agriculture.

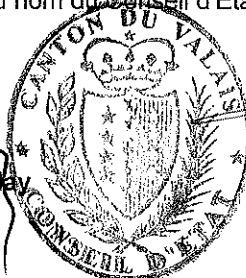
Cela étant, il serait souhaitable que la Confédération révise prochainement la LGG, afin d'éviter que des législations cantonales n'émergent encore d'avantage sur le sujet. La révision de la LGG doit prendre en considération les récentes évolutions technologiques. Le « génie génétique vert », par exemple, pourrait à moyen terme proposer des solutions intéressantes, notamment en lien avec le plan d'action produits phytosanitaires ou pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, par le biais d'une sélection variétale accélérée et plus ciblée.

En restant à votre disposition pour tout complément utile, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Christophe Darbellay



Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à par courriel à SekretariatBodenundBiotechnologie@bafu.admin.ch